

ROYAL GROUPEMENT CORPORATIF DE CHARLEROI



Matricule URBSFA
4300

Président CQ.

Luc LOOZE

Rue du Congo, 12
6010 COUILLET
Tél : 071/ 95 09 39
GSM : 0476/ 74 58 78
E-Mail : luc.looze.rgcc@gmail.com

Secrétaire Général

Daniel TUBETTI

Chée. De Châtelaineau, 144
6061 MONTIGNIES /SAMBRE
Tél : 071/ 96.79.22
GSM : 0476/ 37.42.10
E-Mail : d.tubetti.rgcc@gmail.com

Trésorier Général

Jean-Marie GAUTHIER

Rue de la Cayauderie, 228
6000 CHARLEROI
Tél : 071/ 95 36 95
GSM : 0476 / 85 41 26
E-Mail :
jean.marie.gauthier@hotmail.com

Local

LE CASTELIN

Place de l'Hôtel de Ville, 13
6200 CHATELET
Tél : 071/ 39.06.04
Uniquement les mardis de
18 h.00 à 20 h.00

Compte Financier

ING : BE71 3600 1594 3469

Adresse E-mail

luc.looze.rgcc@gmail.com

Site

www.rgccf.be

PROTCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES

- 1) Le port du masque est obligatoire dès l'entrée sur le site et ce jusqu'à l'entrée au vestiaire
- 2) Du gel hydroalcoolique sera présent à l'entrée de chaque vestiaire
- 3) **Maximum 15 personnes par vestiaire**
- 4) Un nettoyage et une désinfection des vestiaires et des douches doivent être réalisés entre chaque roulement ; Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération des infrastructures intérieures ; Si l'infrastructure a été occupée, faire suivre le nettoyage d'une désinfection (à l'eau de Javel diluée par exemple) des zones critiques, comme les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets, les sanitaires,
- 5) Port du masque obligatoire dans la zone neutre
- 6) Les contacts directs inutiles sont évités le plus possible : plus de poignées de main au début du match, au toss et après le match. Après concertation avec le referee département, le toss aura lieu sans poignée de main jusqu'à nouvel ordre
- 7) Pour les buvettes, le protocole Horeca s'applique - Attention le port du masque est obligatoire pour les déplacements au sein de cet espace et le traçage doit être assuré
- 8) Collations et boissons doivent être personnelles (ex. un gobelet jetable pour chaque joueur...) Les fontaines d'eau sont interdites (en cas d'oubli, privilégier les gourdes personnelles).
- 9) En dehors de la pratique sportive, lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, le port du masque est une consigne stricte pour tous les plus de 12 ans (le public, les sportifs, le personnel sportif, d'entretien et extra-sportif, et ce, dans les espaces communs et sur les bords du terrain) ; Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (p.ex : interrupteurs) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau) ; Le gestionnaire veille à prévoir un affichage et effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter. Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les premiers symptômes et 72h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination ;
- 10) Recommandations après la pratique sportive : Se laver/désinfecter les mains après l'activité ; Nettoyer et désinfecter tout le matériel partagé avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau).
- 11) **En cas de suspicion de contamination le CQ du club concerné doit en avvertir le CQ du RGCC afin de pouvoir prendre les mesures adéquates**